

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 077-217702158-20260422-02026\_050-DE

Reçu  
Préfecture



Mairie de  
Gretz-Armainvilliers

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 22 avril 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 24	Conseiller(s) absent(s) : 5
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 4	Votants : 28	

Date de la convocation : 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 22 avril à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Mylène ROUSSEL

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, BOURDEILLE Christian, BENOIT Dominique, LOUBIERE Yves, HAMDJ Nadia, TRANGOSI Renaud, LARADJI Chrystelle, BENARD Sandie, POUSSIER Adrien, ROUSSEL Mylène, BOURSIEZ Frédéric, OLIVEIRA Romain, DONADIO Véronique, BOIVIN Jean-Claude, SOUSA José, BILLARD Emmanuelle, HASCOET Alexandre

*Formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient absents avec pouvoirs : LALLEMANT Sylvie à SPRUTTA-BOURGES Nathalie, HANQUART-TAUVERON Charlotte à DIGUET Thierry, LUCAS Nicolas à HASCOET Alexandre, GEENEN Allison à DONADIO Véronique

Était absent sans pouvoir : MOURRIERE Mallaury



### DELIBERATION N° 02026\_050 : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

**Entendu** l'exposé de Madame SPRUTTA-BOURGES, adjointe au Maire chargée des finances et des transports, relatif à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la commune ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Considérant** que le règlement budgétaire et financier doit obligatoirement être voté avant la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, avec 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 077-217702158-20260422-02026\_050-DE



## DECIDE

**D'abroger** le règlement budgétaire et financier actuellement en vigueur ;

**D'approuver** le règlement budgétaire et financier joint en annexe.

*Fait et délibéré en séance, le 22 avril 2026*

**Le secrétaire de séance**

Mylène ROUSSEL



**Le Maire**

Jean-Paul GARCIA ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>